Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260130-2026_006-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 janvier 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 21 janvier 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, M. Joseph BODIN, M. Sébastien BOUDET, Mme Véronique BRÉMOND, M. Johann CHEVALIER, M. Stéphane GOSNIER, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, Mme Amandine LE MOULT, M. Alain MALOEUVRE, Mme Carine MARSOLLIER, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Monique MOULIN, Mme Carole ROINSON, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : M. Benjamin BOIXIÈRE, Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS, M. Christophe COUPE, M. Julien FREMONT, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, Mme Claude MONHAROUL, M. Pierre RIX.

Procuration :
M. Benjamin BOIXIÈRE donne procuration à M. Patrick HENRY
Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS donne procuration à Mme Carine MARSOLLIER
M. Julien FREMONT donne procuration à Mme Chrystelle BADOUD
Mme Claude MONHAROUL donne procuration à M. Sébastien BOUDET
M. Pierre RIX donne procuration à M. Joseph BODIN

Secrétaire de séance : M. Yann LE GALL

2026/006	**Délégations de fonctions – Délégations d'attribution du Maire – Compte-rendu de délégations de missions**

Rapporteur : Patrick HENRY

Par délibération n°2020.022 du 11 juin 2020, conformément aux dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal m'a délégué un certain nombre d'attributions.

J'ai donc l'honneur de vous rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Finances :

Décision DEC2025.001 portant sur la souscription d'une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la caisse d'épargne de Bretagne aux conditions suivantes :

-Montant : 200 000 euros (deux cent mille euros)

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260130-2026_006-DE

-Durée : 12 mois

-Taux d'intérêt : Taux ESTER + 1,00% (Dans l'hypothèse où l'index ESTER serait inférieur à zéro, l'index sera alors réputé égal à zéro

-Process de traitement automatique : Tirage : crédit d'office – Remboursement : Débit d'office

-Base de calcul : Exact/360

-Demande de tirage, remboursement : Aucun montant minimum

-Paiement des intérêts : Trimestriel (Débit d'office)

-Frais de dossier : 800 €

-Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité identique aux intérêts

Divers :

-Convention du 8/01/2026 passée avec la commune de VILLEPOT portant sur les conditions d'entretien du chemin de la Briqueterie

-Convention du 19/01/2026 janvier passée avec l'association les Etincelles Aquatiques pour la mise à disposition d'un terrain (Lagunes) destinée à de l'éco pâturage.

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Yann LE GALL

Le Maire,
Patrick HENRY